

Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

[Imprimer](#)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Maintenance des matériels option matériels de travaux publics et de manutention

Autorité responsable de la certification

- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Modalités d'élaboration des références :
 CPC N°3

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

Code NSF:
 252 Moteurs et mécanique auto

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité du titulaire du CAP Maintenance des matériels option matériels de travaux publics et de manutention s'articule autour des 3 champs fondamentaux de la maintenance :

- Préparation de l'intervention,
- .Réalisation de l'intervention,
- Restitution du matériel.

Le titulaire du diplôme est capable de réaliser :

- Des opérations de montage et de préparation de matériels (neufs ou occasion),
- Des opérations de maintenance préventive systématique des matériels,
- Le remplacement d'ensembles et de sous-ensembles en autonomie,
- Le remplacement d'organes sur des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques,
- La réalisation de contrôles simples,
- Le remplacement d'éléments courants et des réglages de base,
- Les essais pour valider les différentes fonctionnalités du matériel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles

par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- entreprises de service et de maintenance des matériels
- services matériel d'entreprises de bâtiment et de travaux publics
- entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.
- concessionnaires et entreprises de distribution des matériels
- entreprises de location des matériels
- artisans ruraux

mécanicien en matériels de travaux publics et de manutention

Codes des fiches ROME les plus proches : **44316**

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse technologique et fonctionnelle,
- Réalisation d'interventions sur un véhicule

-Français, histoire - géographie, -Mathématiques – sciences, -Education physique et sportive. Validité des composantes acquises : 5 ans			
Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par candidature individuelle	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
			Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics,

Par expérience	X	privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
----------------	---	--

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

--	--

Base légale

Référence du décret général :
Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
Arrêté du 22 juin 2004

Pour plus d'informations

Statistiques :
Base reflet Cereq
<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :
CNDP
ONISEP
Légifrance pour les textes réglementaires

- <http://www.cndp.fr>
- <http://www.onisep.fr>

Historique de la certification :
CAP Mécanicien d'engins de chantiers de travaux publics